

■ conseil municipal

---

## L'eau sera gérée par une

---

Corse-Matin - jeudi 9 novembre 2006 - page 21

---

# régie municipale

Le conseil municipal de Corte a tenu hier une séance marathon avec un ordre du jour particulièrement chargé, avec l'examen de nombreux dossiers d'investissements, mais aussi de gestion du patrimoine communal, de gestion du personnel et le délicat dossier de la gestion de l'eau. Tout d'abord ont été approuvés les comptes de gestion et administratifs de l'exercice 2005 du service d'assainissement et le conseil a autorisé le maire à contracter un emprunt de 1 million d'euros sur 12 ans, pour l'acquisition des terrains Adriani destinés à la future zone artisanale avant d'approuver différents plans de financements (voir encadré). Après avoir examiné de nombreux

autres dossiers, sur lesquels nous reviendrons, le conseil municipal a écouté un long exposé du maire, M. Antoine Sindali sur la gestion du service de l'eau. Après avoir rappelé que le 29 mars 2006, sur sa proposition, le conseil municipal avait « choisi la méthode et les objectifs dans ce dossier important qu'est la gestion du service public de l'eau ».

La méthode était de lancer la procédure de délégation de service public, « étant entendu que celle-ci pouvait être interrompue à tout moment ».

### Baisse du prix de l'eau

C'est justement ce qu'il a proposé de faire hier soir comme méthode de travail avec « comme fondement la

*satisfaction de l'objectif prioritaire que nous avons validé ensemble, à savoir une baisse significative du prix de l'eau. »*

Le prix l'engagement que la baisse du prix de l'eau sera plus importante si la commune reprend la gestion du service dans le cadre d'une régie municipale.

Cette décision d'interrompre la procédure de délégation de service public et de créer une régie municipale a été prise avec le vote unanime de la majorité municipale et l'abstention de l'opposition. Le maire a insisté sur le fait que cette décision du conseil aboutira à une baisse moyenne des factures d'eau payées par les cortenais de plus de 25 % en moyenne.

Le maire avait proposé « de reprendre la gestion du service pour rendre l'eau aux cortenais et mettre la gestion du service sous le contrôle direct des élus du conseil municipal et des représentants du conseil d'exploitation, tout cela pour servir les intérêts de nos administrés ».

*Et de citer deux chiffres pour illustrer le bien fondé d'un retour à une régie municipale : 1 » es factures vont baisser de 25 % et nous réaliserons, par rapport à la gestion en délégation de service public, plus de 500 000 euros sur les charges courantes d'exploitation : cette somme « économisée » servira à mener à bien une forte politique d'investissement destinée à la fois à améliorer notre réseau mais également à améliorer le rendement de ce dernier et les conditions d'ex-*

*ploitation. »* Au nom de l'opposition, le docteur Pierre Ghionga mais aussi Antoine Sialelli et José Filippi ont développé leurs arguments pour faire part de leurs réserves devant l'optimisme affiché par la majorité municipale et particulièrement le maire.

### **Des réserves de l'opposition**

Ce dernier n'a pas manqué de rappeler qu'en 1997, alors qu'il était dans l'opposition, avait été contre le contrat d'affermage à l'office d'équipement hydraulique. Et d'ajouter « qu'il ne le regrettait pas aujourd'hui ».

Le docteur Pierre Ghionga a sévèrement critiqué les propositions de l'exécutif et déclaré notamment : « je ne vois aucune mesure dans votre présentation de la régie susceptible d'éradiquer l'inégalité scandaleuse des cortenais devant le paiement de l'eau car vous oubliez là aussi que 800 points de livraison d'eau échappent à toute facturation » et de conclure, « nous voulons faire le choix de Régie nous aussi, mais pas d'une Régie au rabais condamnée par avance à l'échec ».

Antoine Sialelli, après un long et méticuleux exposé a émis de nombreuses réserves et préconisé aussi la prudence avec un report de 6 à 8 mois en prorogeant le contrat avec l'office hydraulique où d'engager la régie sur une année.

Le maire lui a répondu clairement que le conseil municipal avait toute l'attitude pour en décider par la suite.

**ANTOINE FERACCI.**